



Les Egyptiens présentent un «risque migratoire»

Folklore » Sans visa, un groupe égyptien ne peut participer aux Rencontres de folklore internationales de Fribourg. La raison invoquée par l'ambassade suisse au Caire: un risque migratoire trop important.

CLAIRE PASQUIER

La délégation égyptienne ne rejoindra pas Fribourg et ses 43^{es} rencontres de folklore (*La Liberté* du 14 août, ndlr). L'ambassade suisse au Caire n'a pas accordé les visas aux 29 membres du groupe. Jean-Olivier Vörös, directeur artistique des Rencontres de folklore internationales de Fribourg (RFI), a décidé de faire opposition à cette décision. «C'est un groupe qui a l'habitude de se déplacer en Europe, il n'y a jamais eu de souci», affirme-t-il. La raison d'un tel refus? Le groupe présente un risque migratoire trop élevé. Jean-Olivier Vörös regrette: «Cela constitue un gros manque pour la diversité des Rencontres.» Le directeur artistique qui a pu remplacer la délégation égyptienne par un groupe bulgare, a décidé de faire opposition «par principe» pour que la situation s'améliore

dans le futur.

Pour ce faire, il a dû s'adresser au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), à Berne. «La demande de visa se fait auprès de l'ambassade de Suisse dans le pays d'origine, mais l'opposition est traitée ici à Berne», explique Jean-Bernard Neuenschwander, chef suppléant de la section romande du SEM, qui traite l'opposition des RFI.

«L'ambassade doit s'en tenir aux règles de l'accord de libre circulation de Schengen», informe-t-il. Alors que Jean-Olivier Vörös estime que tout le groupe a été refusé en bloc, «ils ont reçu une réponse un jour après avoir envoyé leur demande», Jean-Bernard Neuenschwander assure: «Si l'ambassade a rejeté les 29 demandes de visa du groupe égyptien, c'est que tous représentaient un risque migratoire ou qu'ils ne remplissaient pas les conditions pour visiter le pays, telles que disposer de moyens financiers suffisants.»

Si 500 000 visas sont délivrés par la Suisse chaque année, environ 5 à 7% des de-

mandes sont rejetées, selon Jean-Bernard Neuenschwander. «C'est aussi le cas dans les autres pays de l'espace Schengen.» Bien que les demandes de visa ne s'appliquent pas à tous les pays, tous les ressortissants du continent africain doivent en obtenir un. Mais Jean-Olivier Vörös constate: «Presque tous les groupes folkloriques africains se voient refuser leur visa pour l'Europe.» Situation qui empirerait depuis trois ans. «Sur l'ensemble de l'Europe, seuls un ou deux groupes du continent africain ont pu participer à des festivals», déplore-t-il.

Outre le risque migratoire et les moyens financiers des visiteurs, l'utilisation de faux certificats et de fausses attestations de salaire ou encore un simple lieu d'habitation spécifique sont suffisants pour refuser un visa, évoque Jean-Bernard Neuenschwander. Et de préciser: «Un refus n'est pas une interdiction de séjour. Un visa, ce n'est qu'à un moment donné, selon certaines circonstances.» »